



## Plan de travail du Groupe d'évaluation scientifique et technique pour 2019-2021

Approuvé à la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent  
(24-28 juin 2019)

### Table des matières

Introduction .....	2
Domaines de travail thématiques et les tâches qui les composent .....	6
Fonctions consultatives <i>ad hoc</i> et collaboration avec d'autres organismes et processus internationaux .....	6
Mises à jour futures des <i>Perspectives mondiales des zones humides</i> : L'état mondial des zones humides et de leurs services à l'humanité .....	10
Domaine de travail thématique 1 : Méthodologies / outils de bonnes pratiques pour l'identification et le suivi des Sites Ramsar et autres zones humides, notamment les études, la cartographie, les inventaires, et l'analyse mondiale et régionale des priorités en matière de renforcement du réseau de Sites Ramsar .....	12
Domaine de travail thématique 2 : Meilleures pratiques pour élaborer et appliquer des outils pour les Sites Ramsar et autres zones humides, reconnaissant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales.....	17
Domaine de travail thématique 3 : Méthodologies pour l'évaluation économique et non économique des valeurs des fonctions et services des zones humides, et méthodologies et échange de connaissances améliorés sur les moteurs actuels et futurs de la perte et de la dégradation des zones humides .....	23
Domaine de travail thématique 4 : Promotion de la conservation des zones humides au sein de cadres de développement durable et autres initiatives pertinentes de développement.....	24
Domaine de travail thématique 5 : Changements climatiques et zones humides : méthodologies innovantes pour la comptabilité / les évaluations du carbone en rapport avec les zones humides ...	26

## Introduction

### *Évolution du projet*

C'est à l'occasion de sa 22<sup>e</sup> réunion (18-22 mars 2019) que le GEST a élaboré le présent projet de plan de travail pour la période triennale 2019-2021. À sa 57<sup>e</sup> Réunion (24-28 juin 2019), le Comité permanent a approuvé le plan de travail.

Le projet de plan de travail a été rédigé selon le processus établi dans la Résolution XII. 5, *Nouveau cadre pour la fourniture d'avis et d'orientations scientifiques et techniques à la Convention* (annexe 1, paragraphes 49-51), et en tenant compte des cinq domaines de travail thématiques prioritaires approuvés par les Parties contractantes à la COP13, dans l'annexe 2 de la Résolution XIII.8, *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021*.

Conformément à la Résolution XII. 5, le projet de plan de travail a été révisé dans le cadre d'un large processus de consultation auprès des chefs des Autorités administratives, des Correspondants nationaux et des Correspondants nationaux du GEST.

### *Coûts*

Pour ce genre de tâches, le budget provisoire prend généralement pour hypothèse que les coûts de mise en pages, conception, révision, traduction et publication sont les suivants : jusqu'à 1240 CHF pour une fiche d'information, jusqu'à 2960 CHF pour une note d'orientation, jusqu'à 6400 CHF pour une note d'information et jusqu'à 22 600 CHF pour un Rapport technique Ramsar. Les rapports de consultants (jusqu'à 40 pages) ont été estimés à 30 600 CHF au maximum, les ateliers de rédaction à 10 000 CHF et la conception de pages web à 4000 CHF<sup>1</sup> (sur la base des informations financières fournies par le Secrétariat).

À noter que les coûts de la collaboration, le cas échéant, avec des processus internationaux (par exemple, autres conventions, IPBES et peut-être travaux techniques relatifs au suivi des Objectifs de développement durable) sont essentiellement inconnus à cette étape et dépendront de la nature et du type de participation requis impliquant, éventuellement, des frais de voyage.

### *Priorités*

En préparant ce projet de plan de travail, et conformément à la Résolution XIII.8, le GEST s'est efforcé d'adopter une approche cohérente et explicite pour fixer les priorités. Les tâches de haute priorité ont plusieurs des caractéristiques suivantes (qui ne sont pas énumérées selon leur importance), à savoir elles :

- sont étroitement harmonisées avec les objectifs du Plan stratégique Ramsar (2016-2024) ;
- sont harmonisées avec les domaines de travail thématiques prioritaires établis par la COP, dans la Résolution XIII.8 ;
- ont une pertinence politique importante pour d'autres cadres législatifs ou politiques internationaux dans le contexte de la Résolution XIII.7 ;
- ont un potentiel élevé en matière de communication et d'information dirigées, en particulier, vers des publics influents ;
- traitent de besoins de conservation pressants ;

---

<sup>1</sup> Les coûts de la conception de pages web dépendent clairement de l'ampleur et de la complexité du travail. Il s'agit là d'un coût moyen et provisoire, fondé sur cinq jours de travail à 700 CHF/jour

- impliquent des activités innovantes qui ne recouvrent pas de manière significative des initiatives entreprises par d'autres acteurs ; et/ou
- traitent, dans toute la mesure du possible, d'éléments du Plan stratégique que les Parties ont des difficultés à appliquer<sup>2</sup>.

Le GEST a ensuite identifié les tâches de la plus haute priorité dans la liste initiale des tâches de haute priorité, comme indiqué au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Tâches ayant la plus haute priorité

Titre de la tâche	N° de la tâche	Public(s)	Coût estimé (CHF)
Édition spéciale des <i>Perspectives mondiales des zones humides</i> pour le 50 <sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Ramsar		Parties contractantes, communauté internationale	À déterminer
Compiler et examiner les effets positifs et négatifs des pratiques agricoles sur les zones humides, y compris l'étendue des changements de superficie dus à la transformation des terres agricoles depuis les années 1970, et les moyens d'éviter les effets négatifs à l'avenir	1.2	Praticiens (administrateurs de zones humides) ; décideurs (en particulier secteur gouvernements-agriculture)	64 200
Élaborer à partir de l'expérience pratique des méthodes de restauration des tourbières tropicales	2.2	Praticiens (administrateurs de zones humides) / décideurs (haut niveau)	55 000-65 000
5.1. Étude théorique sur les écosystèmes de carbone bleu côtiers dans les Sites Ramsar (cohérent avec les lignes directrices pertinentes du GIEC)	5.1	Décideurs au sein des Parties contractantes (en particulier ceux qui sont responsables des zones côtières) ; Communauté de la recherche et OIP	31 600

Les priorités ne sont pas établies pour chaque domaine de travail thématique prioritaire mais ont trait à l'ensemble du plan de travail.

#### *Fonctions consultatives*

En plus des domaines de travail thématiques prioritaires spécifiques et des tâches décrites ci-dessous, il importe de rappeler que, conformément à la Résolution XII.5, le GEST doit s'acquitter d'un certain nombre de fonctions consultatives *ad hoc* principales (résumées ci-après). Celles-ci soutiennent d'autres processus et acteurs de la Convention.

#### *Publics*

Les produits proposés dans ce projet de plan de travail sont destinés à deux publics principaux, conformément à la Résolution XII. 5, Annexe 1, paragraphe 54, comme suit :

<sup>2</sup> Comme décrit dans l'étude de l'application de la Convention réalisée par la Secrétaire générale pour la COP13 : <https://www.ramsar.org/fr/document/cop13-doc111-rapport-de-la-secretaire-generale-sur-application-de-la-convention>

- les décideurs, y compris ceux des secteurs de l'environnement et de l'eau et d'autres secteurs liés tels que ceux de l'énergie, de la santé et de l'assainissement, de l'agriculture, de l'infrastructure ; et
- les praticiens et en particulier les administrateurs de zones humides et les parties prenantes, mais aussi tous ceux qui travaillent dans des domaines connexes tels que les administrateurs d'aires protégées et le personnel de centres d'éducation aux zones humides.

Par souci de clarté, pour les produits destinés aux administrateurs de Sites Ramsar, le public visé est dénommé « praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) ». Toutefois, pour les produits qui visent les administrateurs de zones humides en général, le public visé est indiqué « praticiens (administrateurs de zones humides) ».

### *Renforcement des capacités*

La Résolution XIII.8, paragraphe 18, demande que les activités de renforcement des capacités scientifiques et techniques (pour les Correspondants nationaux et les Correspondants GEST et CESP) soit entreprises, sous réserve des fonds disponibles, « notamment dans le cadre d'ateliers régionaux de renforcement des capacités et d'autres possibilités de formation, y compris en marge des réunions du GEST organisées dans les régions, comme moyen d'améliorer encore l'efficacité de la Convention... ».

La possibilité d'organiser de telles activités sera explorée avec le Secrétariat à mesure qu'un programme de travail convenu sera élaboré, sous réserve, naturellement, des ressources disponibles.

### *Établissement des priorités dans la collaboration du GEST avec d'autres processus internationaux*

Un certain nombre d'autres processus internationaux intéressent la mission de Ramsar. Le GEST, en consultation avec le Secrétariat, considère que les processus suivants offrent le plus de possibilités d'influence et de collaboration en appui aux Parties contractantes, en tenant compte des contraintes en matière de ressources et de capacités. Nous considérons en particulier que l'appui aux processus d'évaluation est particulièrement important.

Tout engagement de ce type est conforme à la Résolution XII.5<sup>3</sup>, en appui au Secrétariat et conformément à un plan en train d'être élaboré par le Secrétariat, pour la 58<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, afin de renforcer les synergies avec d'autres AME et les contributions au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (comme demandé dans la Résolution XIII.7).

- IPBES
- GIEC (et CCNUCC)
- CNULD
- Convention sur la diversité biologique, notamment dans le contexte de l'élaboration du Cadre pour l'après-2020
- Appui technique en matière de suivi des ODD pertinents
- Convention sur les espèces migratrices et accords liés pertinents
- Forum côtier mondial – lorsqu'il sera établi
- Initiative mondiale pour les tourbières

---

<sup>3</sup> Voir Résolution XII.5 : paragraphe 51 et annexe 1, paragraphe 13 ix).

Les membres et/ou les CN GEST seront les participants principaux et, sinon, assisteront aux réunions, bien que la participation doive être évaluée pour chaque réunion, sachant aussi qu'il importe de maintenir des thèmes cohérents. En collaboration avec le Secrétariat, une stratégie sur la participation sera élaborée pour chaque processus afin d'identifier les possibilités d'appui des Parties contractantes par les contributions techniques pertinentes.

### *Abréviations*

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CdC	Cahier des charges
CESP	Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation
CN	Correspondant national
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CSAB	Présidents des Organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique
DTTP	Domaine de travail thématique prioritaire
GEM	Groupe d'experts multidisciplinaire (de l'IPBES)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IKI	International Climate Initiative
IPBES	Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques
IMT	Initiative mondiale pour les tourbières
IMCG	International Mires Conservation Group
MCR	Mission consultative Ramsar
ODD	Objectif(s) de développement durable
PMZH	Perspectives mondiales des zones humides
PS	Plan stratégique
RAWES	Évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides
RCR	Réseau culturel Ramsar
RTR	Rapport technique Ramsar
SC	Comité permanent
SISR	Service d'information sur les Sites Ramsar
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WEDO	Women's Environment and Development Organisation

## Domaines de travail thématiques et les tâches qui les composent

Tâche	Résolution	PS <sup>4</sup> but & objectif	Description et responsables de tâches	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
<b>Processus de la Convention de Ramsar</b>								
Rapport au Comité permanent	<a href="#">XIII.4</a> , annexe 1, ¶¶ 13 ; 19 (h)	4.14	Le Président du GEST participe aux réunions du Comité permanent comme observateur et présente le projet de plan de travail pour approbation, faisant rapport sur les progrès d'application et fournissant des orientations sur la poursuite de son développement.	Principale	Rapport et avis au Comité permanent	Rapport du Président du GEST	Parties contractantes	Inclus dans le budget voyage du Président
Répondre aux demandes d'avis ou de participation émanant du Secrétariat et du Comité permanent	<a href="#">XII.5</a> , annexe 1, ¶¶ 1-2 ; 12 (iii), (v) ; 15 (ii) ; <a href="#">XIII.5</a> , ¶¶ 20, 26	4.14	Les demandes peuvent comprendre, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des avis sur le Plan stratégique et la CESP ;</li> <li>• une participation au processus d'examen de l'efficacité, sur demande ;</li> <li>• avis sur la consolidation des résolutions scientifiques et techniques précédentes, sur demande ;</li> <li>• simplification et reformulation des orientations existantes sur la gestion des Sites Ramsar pour la production d'un manuel simplifié ;</li> </ul>	Principale	Avis réactif aux Parties contractantes via le Secrétariat et le Comité permanent	Avis	Parties contractantes et Secrétariat	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire (à moins qu'un voyage ne soit prévu)

<sup>4</sup> Plan stratégique (PS) : [https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop12\\_res02\\_strategic\\_plan\\_f.pdf](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop12_res02_strategic_plan_f.pdf).

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise à jour des outils de gestion des Sites Ramsar ;</li> <li>• collaboration avec GIEC/CCNUCC ; et/ou</li> <li>• fourniture d'orientations scientifiques et techniques sur les processus mondiaux prioritaires (ci-dessus), y compris IPBES (voir aussi ci-dessous), CMS, CDB (voir aussi ci-dessous), CNULD, etc.).</li> </ul>					
Soutien au Secrétariat et au Comité permanent dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD)	XII.3, ¶ 52 ; XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2 ; 12 (iii), (v) ; 15	3.11, 4.14, 4.18	Examen et avis <i>ad hoc</i> pour soutenir l'établissement de rapports, l'élaboration d'orientations et d'outils (et le renforcement des capacités) pour les inventaires nationaux des zones humides, élaborés par le Secrétariat.	Principale	Le Secrétariat fournit au GEST un résumé des produits à livrer et des travaux à faire et demande au GEST d'examiner et de donner un avis	Avis écrit	Parties contractantes	Incidences de coûts pour le budget du GEST dépendant de la nature et de l'échelle de la demande, en particulier si des produits additionnels sont préparés ou des voyages requis
Rédaction ou participation à la rédaction de projets de résolutions	XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2, 12 (iii)	4.14	Le GEST peut rédiger, à la demande du Comité permanent, un projet de résolution ou participer (sur demande) aux projets de résolutions soumis à la COP par les Parties contractantes.	Principale	Avis réactif aux Parties contractantes	Avis/ Projets de résolutions	Parties contractantes	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire
Réponse aux demandes d'avis nationales ou régionales pertinentes des Parties contractantes, si les capacités le permettent	XII.5, annexe 1, ¶¶ 2, 59	4.14	Le GEST peut, le cas échéant, fournir des avis à toute Partie contractante qui le demande via le Secrétariat, si les capacités et les compétences le permettent.	Principale	Avis réactif aux Parties contractantes	Avis	Parties contractantes	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire

Avis sur la suppression de Sites Ramsar du Registre de Montreux	<a href="#">XII.5</a> , annexe 1, ¶¶ 1- 2, 12 (v) ; <a href="#">XIII.11</a> , ¶¶19, 21	2.5, 2.7, 4.14	<p>À la demande des Parties, le GEST donne son avis sur les suppressions de sites du Registre de Montreux.</p> <p>Collaboration avec le Secrétariat dans les efforts déployés pour conseiller les Parties contractantes dans leur gestion de sites se trouvant sur le Registre de Montreux et de sites pour lesquels des rapports ont été reçus concernant des changements négatifs dans les caractéristiques écologiques, en collaboration avec les Centres régionaux à ces efforts, s'il y a lieu.</p>	Principale	Avis réactif aux Parties contractantes	Avis	Parties contractantes et Secrétariat	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire
Avis sur les Missions consultatives Ramsar (MCR)	<a href="#">XII.5</a> , annexe 1, 12, (v) ; <a href="#">XIII.11</a> , ¶15	2.5, 2.7, 4.14	<p>Le GEST peut aider le Secrétariat Ramsar concernant les Missions consultatives Ramsar, s'il y a lieu, et sous réserve de ressources disponibles, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en conseillant le Secrétariat sur la préparation des orientations opérationnelles des MCR pour adoption à la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent ; et</li> <li>• en conseillant, sur demande, sur l'expertise scientifique et technique appropriée à intégrer dans les équipes de MCR.</li> </ul>	Principale	Avis réactif aux Parties contractantes  Avis au Secrétariat	Projet pour la 57 <sup>e</sup> Réunion du Comité permanent	Parties contractantes et Secrétariat	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire
Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée	XII.10, annexe, ¶ 16 (e)	3.11, 4.14,	Un expert du GEST siège au Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée.	Principale	Avis réactif aux Parties contractantes	Avis		Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire



Fournir des avis sur les questions émergentes	<a href="#">XII.5</a> , annexe 1, ¶¶ 2, 15 (ii), 38	4.14	Le GEST continue d'examiner les questions stratégiques et émergentes intéressant la Convention qui peuvent, à l'avenir, nécessiter une action ou un avis et conseille le Comité permanent en conséquence.	Principale	Avis réactif aux Parties contractantes	Avis	Parties contractantes et Secrétariat	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire
<b>Autres processus internationaux intéressant la Convention et contribuant à l'application du Plan stratégique de la Convention</b>								
Collaboration avec l'IPBES et le CSAB	XII.3, ¶ 48 ; XII.5, Annexe 1, ¶ 13 (ix), 51 ; <a href="#">XIII.8</a> , ¶ 13	4.14, 4.18	Continuer de collaborer aux travaux de l'IPBES par les moyens suivants : participation du Président du GEST aux réunions de l'IPBES et du GEM, participation des membres du GEST et d'autres experts Ramsar aux évaluations mondiales et régionales, examen des demandes de l'IPBES pour des évaluations thématiques, conformément à la Résolution XIII.8.  Participation aux réunions des présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique (CSAB) le cas échéant.	Principale	À mesure des besoins (dans le cas de l'IPBES, une évaluation parrainée par Ramsar peut être convenue comme priorité IPBES à l'avenir)	Participation selon demande	Communauté internationale	Coûts de voyage éventuels selon la nature et l'ampleur de la collaboration aux évaluations futures. Les coûts de voyage du Président du GEST sont couverts séparément.
Appui au Secrétariat et au Comité permanent concernant le Cadre de la biodiversité pour l'après-2020	<a href="#">XII.5</a> , annexe 1, ¶¶ 1-2 ; 12 (iii), (v) ; 15 ; ¶ 22	3.11, 4.14, 4.18	Fournir une participation, s'il y a lieu et sur demande, au Cadre de la biodiversité pour l'après-2020.	Principale	Avis réactif aux Parties contractantes		Parties contractantes	Incidences financières peu claires car elles dépendent de la nature des avis recherchés, frais de voyage éventuels.

**Mises à jour futures des Perspectives mondiales des zones humides : L'état mondial des zones humides et de leurs services à l'humanité**

<b>Responsables du groupe de travail et participants :</b>	Lisa-Maria Rebelo (responsable), David Stroud (co-responsable), Hugh Robertson, Guangchun Lei, Reda Fishar, Robert Hendricks (CN GEST Pays-Bas)
<b>Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres]</b>	Diverses organisations des secteurs de l'environnement et de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'assainissement, de l'agriculture ou de l'infrastructure et d'autres à confirmer

Tâche	Résolution	PS : but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
Édition spéciale des Perspectives mondiales des zones humides pour le 50 <sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Ramsar		Soutient PS	Édition spéciale, liée au thème du 50 <sup>e</sup> anniversaire	<b>La plus haute</b>	Seront élaborés par le GEST immédiatement après la 57 <sup>e</sup> Réunion du Comité permanent	Sera élaboré par le GEST immédiatement après la 57 <sup>e</sup> Réunion du Comité permanent	Sera élaboré par le GEST immédiatement après la 57 <sup>e</sup> Réunion du Comité permanent	Seront élaborés par le GEST immédiatement après la 57 <sup>e</sup> Réunion du Comité permanent
Résumé sur l'étendue des nouveaux Sites Ramsar de zones humides intertidales pour les COP successives et information à inclure dans les mises à jour futures des PMZH	<a href="#">XIII. 20</a> , ¶ 42	2.5, 2.6, 4.14	Préparer un rapport de situation résumant le nombre et l'étendue des inscriptions de Sites Ramsar intertidaux à l'échelle régionale.	Faible (produit de <b>tâche 1.6</b> )	Extraire et analyser les données du SISR pour évaluer le nombre et l'étendue des inscriptions annuelles depuis 1971. Éventuellement faire rapport sur les résultats dans de futures mises à jour des PMZH	<b>Article</b> (Bref rapport de situation) ; données disponibles pour PMZH  <b>Échéance</b> : à déterminer  <b>Objectif</b> Fournir des orientations aux Parties contractantes sur les progrès depuis la Résolution VI.21	Parties contractantes	6400
Intégrer les données sur l'étendue mondiale des écosystèmes de carbone bleu, éventuellement via les PMZH	<a href="#">XIII. 14</a> , ¶¶ 11 (c)	2.5, 2.6, 4.14	Présenter les meilleures données sur l'étendue des écosystèmes de carbone bleu	<b>La plus haute</b> (produit de <b>tâche 5.1</b> )	Voir domaine de travail thématique 5 pour des détails	<b>Données</b> pour les PMZH  L' <b>objectif</b> est de sensibiliser la communauté internationale à ces écosystèmes et à leurs services	Parties contractantes	Voir domaine de travail thématique 5 pour des détails

Tâche	Résolution	PS : but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
Évaluation mondiale des lacunes dans le réseau de Sites Ramsar	XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2	2.5, 2.6, 4.14	Rassembler et analyser le caractère complet, adéquat et représentatif du réseau de Sites Ramsar et identifier les régions et types de zones humides prioritaires pour inscription future.	Moyenne (produit de <b>tâche 1.7</b> )	Entreprendre une analyse des données du SISR sur la représentation des différents types de zones humides dans différentes biorégions du réseau de Sites Ramsar. Fournir des commentaires sur les améliorations ainsi que les domaines d'action. Évaluer si les orientations sur les types de zones humides sous-représentés doivent être mises à jour.	<b>Article</b> présentant un résumé de l'analyse. Les données peuvent contribuer aux PMZH si le Comité permanent le décide (COP14).  L' <b>objectif</b> est de fournir des orientations aux Parties pour examiner les conclusions et éventuellement fixer des objectifs d'inscriptions futures	Parties contractantes (décideurs)	6400

**Domaine de travail thématique 1 : Méthodologies / outils de bonnes pratiques pour l'identification et le suivi des Sites Ramsar et autres zones humides, notamment les études, la cartographie, les inventaires, et l'analyse mondiale et régionale des priorités en matière de renforcement du réseau de Sites Ramsar**

<b>Responsables du groupe de travail et participants :</b>	<i>Hugh Robertson (responsable)</i> , Laura Martinez, Reda Fishar, Sangdon Lee, Edson Junqueira, Siobhan Fenessy, Guangchun Lei, Lisa-Maria Rebelo, Andrei Sirin, Dulce Infante, Ritesh Kumar, Eduardo Mansur (FAO), Marlos de Souza (FAO), Amani Alfarra (FAO), Lammert Hilarides (GEO-Wetlands), Christian Perennou (TDV), Lisa Ingwall-King (PNUE-WCMC), James Robinson/Tomos Avent (WWT), Matthew Simpson (SWS), Priyani Amerasinghe (IWMI), Hans Joosten (GMC), Martina Eiseltova (CN GEST République tchèque), Obaid Al Shamsi (CN GEST Émirats arabes unis), Janine van Vessem (CN GEST Belgique), Rob Hendricks (CN GEST Pays-Bas), Anne van Dam (IHE Delft Institute for Water Education) et Max Finlayson (IHE Delft Institute for Water Education)
<b>Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres]</b>	FAO, Society of Wetland Scientists (SWS), Wildfowl & Wetlands Trust (WWT), GEO-Wetlands, Tour du Valat (TDV), PNUE-WCMC, Greifswald Mire Center (GMC), International Water Management Institute (IWMI), IHE Delft Institute for Water Education

Tâche	Résolution	PS	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
1.1 Échanger l'information de l'étude et la compilation des produits de l'approche RAWES (évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides)	<a href="#">XIII.17</a> , ¶¶ 22, 23	3.11, 4.14	En collaboration avec les OIP, compiler l'information sur l'application de la méthodologie RAWES dans différentes Régions Ramsar ainsi que son application aux Rapports Ramsar et à la gestion des sites. Si les données sont limitées (parce que l'approche RAWES n'a été adoptée que récemment), entreprendre au moins un inventaire/une compilation des groupes appliquant l'approche RAWES	Faible	Compiler l'inventaire des Sites Ramsar et des Parties qui ont appliqué l'approche RAWES et examiner son efficacité pour évaluer les services écosystémiques, y compris si elle traite des incidences négatives de la promotion de services particuliers. Examiner l'application dans les mises à jour de la FDR et la planification de la gestion.	Bref rapport de situation.  <b>Échéance</b> : à déterminer.  <b>Objectif</b> : Amélioration par la formation et les liens entre l'approche RAWES et les indicateurs des Rapports nationaux	Parties contractantes (CN, CN GEST), praticiens (administrateurs de Sites Ramsar), OIP	Traduction (120 CHF par page A4)
1.2 Compiler et examiner les effets positifs et négatifs	<a href="#">XIII.19</a> , ¶¶ 28, 29	1.1, 4.14, 4.18	Examiner l'information sur les effets positifs et négatifs de l'agriculture sur les zones	<b>La plus haute</b>	Compiler des études de cas sur les pratiques agricoles durables dans les zones	<b>RTR</b> avec messages clés ou produits	<b>Études de cas</b> : Praticiens (administrateurs)	64 200 [22 600 production et traduction]

Tâche	Résolution	PS	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
des pratiques agricoles sur les zones humides, y compris l'étendue des changements de superficie dus à la transformation des terres agricoles depuis les années 1970, et les moyens d'éviter les effets négatifs à l'avenir.			<p>humides ou à proximité, y compris sur leur biodiversité et leurs services écosystémiques, dans le contexte des changements climatiques.</p> <p>Évaluer l'étendue de la perte en zones humides (depuis 1970) par la transformation des terres pour le développement agricole</p> <p>Possibilité également de synthèse des messages clés connexes tirés d'évaluations récentes de la FAO et de l'IPBES ; et TEEB et présentation pour le public Ramsar.</p> <p>La collaboration avec les OIP et la FAO sera cruciale pour renforcer le partage des conclusions.</p>		<p>humides et les évaluer par rapport à l'utilisation rationnelle et maintenir et renforcer les caractéristiques écologiques des zones humides, en liaison avec les OIP, les Parties et la FAO. Compiler et examiner les données, dans le SISR, sur les Sites Ramsar où il y a des pratiques agricoles et résumer les exemples de meilleures pratiques.</p> <p>Fournir des recommandations pour la promotion de pratiques agricoles durables à l'intérieur et à proximité des zones humides.</p> <p>Examiner les gains obtenus par la restauration des zones humides après une utilisation agricole.</p> <p><b>Étude de la littérature :</b> Sur la base des PMZH et des données recueillies pour l'ODD 6.6.1, examiner les évaluations existantes sur la perte des zones humides</p>	<p>dérivés pour les décideurs.</p> <p><b>Note d'orientation et infographie.</b></p> <p><b>Échéance :</b> Commencer en 2019 ; produits livrés au début 2021</p> <p><b>Objectif</b> Le but général est d'aider les Parties contractantes à élaborer des pratiques agricoles durables et à conserver les zones humides</p> <p>L'objectif spécifique est une compréhension plus précise des causes et des conséquences de la perte des zones humides due à l'agriculture, y compris les leçons tirées sur les moyens de prévenir toute nouvelle dégradation ou perte des zones humides.</p>	<p>de zones humides) ; décideurs (en particulier secteur gouvernements-agriculture)</p> <p><b>Étude de la littérature :</b> Décideurs (en particulier secteur gouvernements-agriculture) ; praticiens (administrateurs de zones humides)</p>	<p>RTR ; 10 000 atelier ; 9000 consultation, d'après un taux de 700 CHF/jour pendant 14 jours] [si une Note d'orientation, ajouter : 2000 (mise en pages), 960 (traduction)]</p> <p>22 600 pour étude de la littérature sur les pertes</p> <p>Chercher un appui en nature FAO</p>

Tâche	Résolution	PS	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
					attribuée au développement agricole.  Réaliser une méta-analyse avec ces données.			
1.3 Préparer des orientations sur les inventaires et le suivi des petites zones humides et de leurs valeurs multiples pour la conservation de la biodiversité, en particulier dans le contexte de la gestion des paysages et des changements climatiques	<a href="#">XIII.21</a> , ¶ 23	2.5, 2.6, 4.14	Résumer les connaissances techniques sur l'importance des petites zones humides pour la conservation de la biodiversité et autres services écosystémiques et les menaces qui pèsent sur elles et préparer des orientations sur les meilleures pratiques d'inventaire et de suivi, en mettant l'accent sur diverses législations, politiques et meilleures pratiques.	Moyenne	Élaborer une définition de « petites zones humides » en s'appuyant sur la Résolution XIII.21. Résumer la littérature sur leur importance, y compris pour les moyens d'existence. Résumer les menaces pour fournir des recommandations claires pour leur protection et utilisation rationnelle.  Examiner et enrichir les orientations existantes pour l'inventaire et le suivi des zones humides pour décrire les meilleures pratiques (y compris eADN) pour les petites zones humides dans différentes Régions Ramsar.  Faire le lien avec l'examen des orientations sur l'ODD 6.6.1 préparé par le Secrétariat.	<b>Note d'orientation</b> sur l'importance des petites zones humides avec infographie  <b>Note d'information</b> sur les orientations relatives à l'inventaire et au suivi des petites zones humides  <b>Échéance</b> : à déterminer  <b>Objectif</b> Le but est de garantir que les Parties, entre autres, comprennent l'importance critique des petites zones humides pour l'aménagement et autres processus. Fournir aux praticiens des orientations sur les meilleures pratiques d'inventaire et de suivi des petites zones humides.	<b>Note d'orientation</b> : Décideurs (en particulier secteurs environnement et aménagement)  <b>Note d'information</b> : Praticiens (scientifiques, administrateurs de zones humides)	9360 et coûts pour infographie

Tâche	Résolution	PS	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
1.4 Terminer un Rapport technique Ramsar et un outil sur l'évaluation des valeurs multiples des zones humides et les appliquer à la gestion intégrée	<a href="#">XIII.8</a> ¶ 14	3.11, 4.14	Le RTR complète la Note d'orientation sur l'intégration des valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions.	Faible	S'appuyer sur la Note d'orientation et les outils existants, en intégrant l'approche RAWES et d'autres ensembles d'outils (disponibles au sein de Ramsar et ailleurs)  Intégrer les résultats et valeurs pertinents de l'IPBES	<b>RTR</b> <b>Échéance</b> : à déterminer  <b>Objectif</b> : Le but est d'aider les administrateurs de zones humides à évaluer et intégrer les valeurs multiples dans la gestion des sites et autres réponses d'utilisation rationnelle des zones humides	Praticiens (administrateurs de zones humides)	22 600
1.5. Terminer <a href="#">Rapport technique Ramsar 10</a> : L'utilisation de l'Observation de la Terre pour l'inventaire, l'évaluation et le suivi des zones humides	<a href="#">XIII.8</a> , ¶ 14	4.14	<a href="#">Rapport technique Ramsar 10</a> : L'utilisation de l'Observation de la Terre pour l'inventaire, l'évaluation et le suivi des zones humides	Moyenne	Terminer le sujet pour vérification éditoriale finale et traduction	<b>RTR</b> <b>Échéance</b> : à déterminer	Praticiens (administrateurs de zones humides, cartographes), Parties contractantes	120 CHF par page A4 ;  Coût pour amendement de mise en page existante à déterminer
1.6 Résumer l'étendue des nouveaux sites Ramsar intertidaux pour chaque COP successive et inclure des informations	<a href="#">XIII.20</a> , ¶ 42	2.5, 2.6, 4.14	Préparer un rapport de situation résumant le nombre et l'étendue des sites Ramsar intertidaux sur une base régionale.	Faible	Extraire et analyser les données du SISR pour évaluer le nombre et l'étendue des inscriptions annuelles depuis 1971. Faire éventuellement rapport sur les résultats	<b>Article</b> (Bref rapport de situation) ; données disponibles pour les Perspectives  <b>Échéance</b> : À déterminer	Parties contractantes	6 400

Tâche	Résolution	PS	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
dans les futures mises à jour des <i>Perspectives mondiales des zones humides</i>					dans les futures mises à jour des <i>Perspectives mondiales des zones humides</i> .	<b>Objectif</b> Fournir des orientations aux Parties contractantes sur les progrès depuis l'adoption de la Résolution VI.21		
1.7 Évaluation mondiale des lacunes dans le réseau de Sites Ramsar	XII.5, Annexe 1, ¶¶ 1-2	2.5, 2.6, 4.14	Rassembler et analyser le caractère complet, adéquat et représentatif du réseau de Sites Ramsar et identifier les régions prioritaires et les types de zones humides prioritaires pour inscription future.	Moyenne	Entreprendre une analyse des données du SISR sur la représentation des différents types de zones humides dans différentes régions biogéographiques dans le réseau de Sites Ramsar. Fournir des commentaires sur les améliorations ainsi que sur les domaines d'action. Évaluer si les orientations sur les types de zones humides sous-représentés doivent être mises à jour.	<b>Article</b> présentant un résumé de l'analyse. Les données peuvent contribuer aux Perspectives si le Comité permanent le décide (COP14).  <b>Objectif</b> : il s'agit de fournir des orientations aux Parties pour examiner les résultats et fixer éventuellement des cibles pour des inscriptions futures	Parties contractantes (décideurs)	6 400



**Domaine de travail thématique 2 : Meilleures pratiques pour élaborer et appliquer des outils pour les Sites Ramsar et autres zones humides, reconnaissant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales**

<b>Responsables du groupe de travail et participants :</b>	Lars Dinesen ( <i>Responsable</i> ), Dulce Infante, Georgina Castillo, Kassim Kulindwa, Andrei Sirin, David Stroud, Laura Martinez, Ritesh Kumar, Tomos Avent/ James Robinson (WWT), Priyanie Amerasinghe (IWMI), Hans Joosten (GMC), Jack Rieley (IPS), Nick Davidson (SWS), Mathew Simpson (SWS), Tatiana Minayeva (WWF), Bettina Hedden-Dunkhorst (CN GEST Allemagne) [et autres à confirmer]
<b>Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres]</b>	Global Peatland Initiative (GPI), International Peat Society (IPS), Greifswald Mire Centre (GMC), International Water Management Institute (IWMI), Society of Wetland Scientists (SWS)

Tâche	Résolution	PS but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
2.1. Publier RTR sur les <i>Méthodologies de restauration et de réhumidification des tourbières septentrionales</i>	<a href="#">XIII.13</a> , ¶25	2.5, 2.6, 3.12, 4.14	Finaliser le projet de RTR, actuellement axé sur la restauration des tourbières acides, en examinant une compilation mondiale des expériences sur les méthodes de restauration et de réhumidification des tourbières, que les Parties contractantes fourniront, et qui peuvent être adaptées aux contextes locaux et nationaux. Complétera les lignes directrices mondiales sur la restauration des tourbières à développer (Tâche 2.2 ci-dessous).	Moyenne	Le projet a bien avancé dans la dernière période triennale mais un examen par les pairs et la publication sont nécessaires	<b>RTR</b> Contenu amélioré sur les tourbières  <b>Site web Ramsar</b>  <b>Objectif</b> : Orientations techniques pour les administrateurs de zones humides  <b>Échéance</b> : à déterminer	Praticiens (administrateurs de zones humides)	22 600 [coûts de la conception web à partir de 4000]

Tâche	Résolution	PS but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
2.2. Élaborer à partir de l'expérience pratique des méthodes de restauration des tourbières tropicales	<a href="#">XIII.13</a> , ¶33	2.5, 2.6, 3.12, 4.14	Lié au PS actuel, élaborer à partir de l'expérience pratique des méthodes de restauration des types de tourbières qui ne sont pas encore couverts par les orientations Ramsar, comme par exemple, les tourbières tropicales. Fournir une motivation pour le choix des méthodes de restauration et une vue d'ensemble pour différentes approches de restauration selon le type et le contexte des tourbières.	La plus haute	<p>Mettre à jour le manuel existant de l'IMCG sur les techniques de restauration des tourbières. (CdC et table des matières rédigés) ;</p> <p>Note d'orientation de haut niveau sur la fixation d'objectifs pour les projets de ré-humidification / restauration</p> <p>Préparer les contenus d'un produit de communication – qu'est-ce qu'une tourbière ?</p>	<p><b>Lignes directrices Ramsar</b> sur la restauration des tourbières ;</p> <p><b>Contenu amélioré sur les pages du site web Ramsar consacrées aux tourbières ;</b></p> <p><b>Note d'orientation et vidéo ;</b></p> <p><b>Produit de communication</b> sur ce qu'est une tourbière.</p> <p><b>Échéance :</b> CdC élaboré avant juillet 2019</p> <p><b>Objectif :</b> Toute une gamme de produits comme indiqué</p>	Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar)/ décideurs (haut niveau)	<p>Contrat de mise à jour : [30-40 000 CHF]</p> <p>Mise au point du site web 15 000 CHF)</p> <p>Annonce vidéo 10 000 CHF : GEST élaborera le concept ; design professionnel nécessaire</p>

Tâche	Résolution	PS but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
2.3. Évaluation du statut d'application de la Résolution VIII.17 : <i>Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières</i>	<a href="#">XIII.13</a> , ¶34	4.14	<p>Évaluer les progrès depuis l'adoption de la Résolution VIII.17 par un examen critique comprenant : tous les recouvrements avec l'Initiative mondiale pour les tourbières ; les lacunes ; la pertinence ; et en fonction de l'évolution pour d'autres AME et processus internationaux.</p> <p>Recherche d'orientations sur les besoins des Parties contractantes concernant un document stratégique sur les tourbières</p> <p>Envisager l'élaboration d'indicateurs nationaux relatifs à la conservation et à la restauration des tourbières</p>	Moyenne	Rédiger un projet d'évaluation des questions à discuter au GEST23, y compris des questions de politiques dans le contexte des préparatifs de la COP14 ;	<p><b>Rapport d'évaluation</b> rédigé par le GEST contenant un organigramme avec l'évaluation et les questions et recommandations mises à jour</p> <p><b>Échéance</b> : à déterminer</p> <p><b>Objectif</b> : Liaison avec l'Initiative mondiale pour les tourbières</p>	Parties contractantes	32 600 (rapport 22 600 + atelier 10 000)
<b>2.4 Élaborer des orientations pour l'analyse coûts-avantages et l'analyse multicritères des projets de restauration des tourbières, et des modèles pour aider les Parties à faire rapport sur la restauration des tourbières</b>								
2.4. a) Évaluer les expériences nationales	<a href="#">XIII.13</a> , ¶34	2.5, 3.12, 4.14	Évaluer toute expérience nationale de restauration de	Faible	Appel à études de cas/ expériences	<b>Note d'orientation</b>	Décideurs (en particulier dans les	5000 consultant

			tourbières. Demander des informations sur toute approche des Parties (l'approche coût-avantage dépend des valeurs du marché du carbone et d'autres hypothèses). Évaluations pour inclure le coût de l'inaction.		par les Parties, OIP et autres Un consultant prépare un projet d'étude pour examen au GEST23	<b>Échéance</b> : à déterminer  <b>Objectif</b> : Examen résumé des expériences	domaines de l'environnement et du climat)	
2.4. b) Élaborer des modèles pour les Rapports nationaux sur la restauration des tourbières	<a href="#">XIII.13</a> , ¶134	2.5, 3.12, 4.14	Évaluer les structures de rapports existantes et les modèles pour la restauration des tourbières	Faible	Vérifier avec la CCNUCC et d'autres conventions pertinentes  Demande possible aux Parties et OIP pour des modèles pertinents	<b>Rapport d'évaluation interne</b> avec des recommandations. L'étape suivante dépend des résultats de l'évaluation.  <b>Échéance</b> : à déterminer  <b>Objectif</b> : L'Initiative mondiale pour les tourbières est un partenaire clé	Parties contractantes et praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) selon le cas	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST
2.5 Mandat du Réseau culturel Ramsar	XIII.15, ¶18	3.10, 4.14	Avec les Parties contractantes intéressées, élaboration du mandat du Réseau culturel Ramsar	Moyenne	Avant-projet de mandat élaboré à la 22 <sup>e</sup> Réunion du GEST. Encore à diffuser aux Parties	<b>Projet</b> pour SC57  <b>Échéance</b> : terminé à SC57	Parties contractantes	Aucune incidence de coût pour le budget du GEST

2.6. Examen et révision des Inventaires culturels rapides pour des orientations sur les zones humides	<a href="#">XIII.15,</a> ¶19	3.10, 4.14	<p>Note d'information mise à jour (en collaboration avec le RCR) examinant l'application et les objectifs des orientations avec des orientations supplémentaires si nécessaire.</p> <p>L'examen et le projet de Note d'information comprennent un mécanisme pour intégrer la participation des communautés autochtones.</p>	Moyenne	La note fournira des exemples et des meilleures pratiques pour intégrer les valeurs culturelles dans les politiques et pratiques de gestion et de gouvernance des zones humides. La rédaction sera harmonisée avec la tâche relative aux zones humides et à la parité entre les sexes (TWA 3).	<p><b>Note d'information Infographie</b> illustrant les valeurs culturelles et leur importance pour l'utilisation rationnelle des zones humides</p> <p><b>Échéance</b> : à déterminer</p> <p><b>Objectif</b> : La participation des OIP sera cruciale</p>	Praticiens (administrateurs de zones humides)	6400 et coûts pour l'infographie
2.7. Orientations à jour sur les zones humides urbaines si nécessaire	<a href="#">XIII. 16,</a> ¶18	1.1, 2.5, 4.14	<p>Examen de la Note d'information 6 <i>Vers une utilisation rationnelle des zones humides urbaines et périurbaines</i> et évaluation pour savoir si une mise à jour est nécessaire, en examinant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les difficultés, les possibilités et les risques – caractéristiques communes des zones humides urbaines</li> <li>• Le rôle des zones humides pour l'adaptation aux changements</li> </ul>	Moyenne	Examen de la Note d'information 6 Produire une infographie sur les messages clés accessibles aux publics ciblés Intégrer dans l'outil de gestion Ramsar en ligne les informations sur les questions relatives aux zones humides urbaines et péri-urbaines, avec l'ancien matériel de la JMZ	<p><b>Note d'information révisée et infographie</b></p> <p><b>Intégrer les orientations existantes</b> dans l'outil de gestion Ramsar en ligne</p> <p><b>Échéance</b> : Note d'information révisée et infographie : à déterminer Intégration de l'outil en ligne : à déterminer</p> <p><b>Objectif</b> : sensibiliser aux orientations existantes Ramsar et</p>	Régulateurs urbains ; investisseurs et acteurs financiers Peut-être public en général Groupe cherchant à obtenir le label Ville des Zones Humides	À déterminer dépendant de la nécessité de la mise à jour de la Note d'information et son ampleur, il pourrait y avoir des coûts de mise en pages et traduction)

			climatiques dans un milieu urbain <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nouvelles sources d'information, en particulier toute étude de cas sur l'évaluation économique et l'importance culturelle</li> </ul>		Organisé par les utilisateurs potentiels (régulateurs ; architectes ; écologistes ; secteur de la santé)	autres sur les zones humides urbaines et péri-urbaines.		
2.8. Contenu additionnel pour l'outil de gestion des Sites Ramsar	<a href="#">XIII.8</a> , ¶ 14	2.5, 4.14	Apporter un nouveau contenu selon les possibilités	Faible	Les orientations urbaines et péri-urbaines existantes seront intégrées en 2019	<b>Mise à jour de la page web</b>  <b>Échéance</b> : à déterminer	Praticiens (administrateurs de zones humides) ; Parties contractantes	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST
2.9. Terminer la <a href="#">Note d'information 10</a> : Restauration des zones humides pour la résilience aux changements climatiques	<a href="#">XIII.8</a> , ¶ 14	2.5, 3.12, 4.14	Le rapport doit passer par un cycle additionnel de modifications par les auteurs et mise en pages et traduction par le Secrétariat.	Moyenne		<b>Note d'information</b>  <b>Infographie</b>  <b>Échéance</b> : à déterminer	Praticiens (administrateurs de zones humides)	Coûts de mise en page à déterminer selon l'ampleur des amendements ; traduction : 120 CHF par page A4 ; Infographie : coûts à déterminer

**Domaine de travail thématique 3 : Méthodologies pour l'évaluation économique et non économique des valeurs des fonctions et services des zones humides, et méthodologies et échange de connaissances améliorés sur les moteurs actuels et futurs de la perte et de la dégradation des zones humides**

<b>Responsables du groupe de travail et participants :</b>	<i>Kassim Kulindwa (responsable), Ritesh Kumar (co-responsable), David Stroud, Reda Fishar, Hari Bhadra Acharya, Priyanie Amerasinghe (IWMI), Tomos Avent/ James Robinson (WWT), Mathew Simpson (SWS), Janine van Vessem (CN GEST Belgique) [et autres à confirmer]</i>
<b>Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres]</b>	Wildfowl & Wetlands Trust (WWT), Society of Wetland Scientists (SWS), International Water Management Institute (IWMI), BirdLife International

Tâche	Résolution	PS but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
3.1. Participer au Forum côtier mondial	<a href="#">XIII.20</a> , ¶ 37		Envisager une participation active au Forum côtier mondial pour promouvoir la restauration des zones humides côtières et autres habitats pertinents	Moyenne (lorsque le Forum aura été créé)	Participer lorsque le Forum côtier mondial sera créé	<b>CdC</b>	Forum côtier mondial	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST jusqu'à ce que le Forum soit établi et qu'il y ait des frais de voyage éventuels selon la nature de la participation
3.2. Élaborer des orientations sur la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion d'« habitats côtiers économiques » durables en coordination avec les organes subsidiaires scientifiques d'autres AME dans le cadre du forum côtier proposé	<a href="#">XIII.20</a> , ¶45	1.2, 2.5, 4.14, 4.18	En préparation d'une formation au Forum côtier mondial, élaborer un CdC pour un travail éventuel qui pourrait être entrepris sur des orientations possibles relatives à la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion d'« habitats côtiers économiques » durables	Faible	Examiner le Manuel 12 sur la gestion côtière pour un contenu pertinent. Établir un sous-groupe pour élaborer plus avant le concept et le CdC pour des orientations.  <b>Objectif :</b> En consultation avec d'autres acteurs pertinents	<b>CdC</b> à élaborer  <b>Échéance :</b> à déterminer	Forum côtier mondial	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST

**Domaine de travail thématique 4 : Promotion de la conservation des zones humides au sein de cadres de développement durable et autres initiatives pertinentes de développement**

<b>Responsables de groupe de travail et participants :</b>	Laura Martinez (responsable), David Stroud, Rebecca Welling (UICN) [et autres à confirmer]
<b>Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres]</b>	UICN (Programme mondial pour l'eau)

Tâche	Résolution	PS but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
4.1. Élaborer des orientations sur l'intégration des questions liées à l'égalité entre les sexes dans l'application de la Convention	<a href="#">XIII.18</a> ¶15	4.14	<p>Mener une analyse mondiale (y compris toute une gamme d'études de cas) sur la dimension de la parité dans la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides.</p> <p>S'appuyer sur la littérature existante de toute une gamme de sources sur la gestion des zones humides mais aussi plus largement pour inclure la gestion des terres et des ressources en eau afin d'informer la communauté des zones humides sur les femmes dans la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides. Comprendra des informations sur : la participation des femmes à la gestion des zones humides ; les impacts d'une mauvaise gestion des zones humides sur les femmes ; la gouvernance et les droits des femmes relatifs à l'utilisation rationnelle des zones humides ; les connaissances techniques, socio-culturelles et innovantes des femmes sur les zones humides ; la valeur du leadership des femmes dans</p>	Moyenne	<p>Exercice exploratoire pour conseiller sur CdC entrepris au GEST22</p> <p>Engager un consultant pour entreprendre le rapport</p> <p>Engager des organisations comme ONU femmes, UICN et WEDO ayant l'expertise voulue</p>	<p><b>Rapport et produits de communication</b> dérivés</p> <p><b>Échéance :</b> à déterminer</p> <p><b>Objectif :</b> inscrire les questions relatives à la parité entre les sexes dans la gestion des zones humides et l'application de la Convention.</p>	Parties contractantes	20 000 (rapport et consultant)



			l'utilisation rationnelle des zones humides et des activités de restauration ; inclure des exemples (études de cas) de participation positive à la gestion et à l'utilisation rationnelle des zones humides					
--	--	--	---	--	--	--	--	--

**Domaine de travail thématique 5 : Changements climatiques et zones humides : méthodologies innovantes pour la comptabilité / les évaluations du carbone en rapport avec les zones humides**

<b>Responsables du groupe de travail et participants :</b>	<i>Siobhan Fenessy (responsable), Sangdon Lee (co-responsable), Hugh Robertson, David Stroud, Edson Junqueira, Christian Perennou (TDV), Max Finlayson (IHE Delft Institute for Water Education), Leanne Wilkinson (CN GEST Australie) [et autres à confirmer]</i>
<b>Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres]</b>	Tour du Valat, IHE Delft Institute for Water Education [et autres à confirmer]

Tâche	Résolution	PS but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
5.1. Étude théorique sur les écosystèmes de carbone bleu côtiers dans les Sites Ramsar (cohérent avec les lignes directrices pertinentes du GIEC)	<a href="#">XIII.14</a> , ¶ 15 a)-d) ; 11 c)	3.11, 4.14	<p>Entreprendre une étude théorique pour réaliser un résumé de haut niveau sur l'état des connaissances relatives aux écosystèmes de carbone bleu dans chaque Région Ramsar, la disponibilité des données et de l'information ; et traiter les questions mises en évidence dans le paragraphe 15 a) de la Résolution XIII.14.</p> <p>On examinera également et on fournira des avis sur les meilleurs moyens d'entreprendre les tâches précisées dans les paragraphes 15 b), c) et d) de la Résolution XIII.14 concernant les résultats de l'étude, y compris l'élaboration d'un CdC pour l'avenir de ces travaux afin de</p>	<b>La plus haute</b>	<p>5.1 a) Produire un CdC pour l'étude théorique avant juillet 2019 (après adoption du plan de travail)</p> <p>Engager un consultant avant l'automne 2019</p> <p>Produit livré au début 2021 au plus tard</p> <p>Les travaux pour terminer réellement les tâches dans les paragraphes 15 b), c) et d) seront révisés en 2020.</p> <p>Données pour PMZH</p>	<p><b>RTR</b> (début 2021 au plus tard)</p> <p>Concepts d'<b>infographie</b> sur le carbone bleu pour élaboration par le Secrétariat</p> <p><b>Objectif</b> : Travaux en vue du développement futur des PMZH et pour sensibiliser la communauté internationale aux écosystèmes de carbone bleu et à leurs services.</p>	Décideurs au sein des Parties contractantes (en particulier ceux qui sont responsables des zones côtières) ; Communauté de la recherche et OIP	31 600 (RTR 22 600 et 9000 consultant). Coûts infographie à déterminer

Tâche	Résolution	PS but & objectif	Description	Priorité	Processus et résultats	Produit	Public	Coûts CHF
			traiter réellement ces questions.  Présenter les meilleures données sur l'étendue des écosystèmes de carbone bleu.					
5.2 Élaborer des méthodes pour évaluer rapidement la vulnérabilité des zones humides au climat, en particulier celles qui sont importantes comme habitats des tortues marines	<a href="#">XIII. 24,</a> ¶ 23		<p><b>a) Du point de vue des tortues marines.</b> Des travaux importants sont entrepris par d'autres AME et Parties. Le GEST adoptera un rôle d'appui en améliorant les connaissances sur l'étendue des travaux actuels, et en particulier en assurant la promotion de bonnes études de cas d'une utilité plus générale.</p> <p><b>b) Du point de vue de la vulnérabilité des zones humides aux changements climatiques.</b> Examiner les orientations existantes (RTR 5) et le projet par IKI et élaborer un CdC pour un éventuel travail futur.</p>	Faible	Regroupement possible des études de cas Élaboration du CdC seulement pendant cette période triennale.	<p><b>Avis</b></p> <p><b>CdC</b> pour la tâche</p> <p><b>Échéance</b> : à déterminer</p>	Parties contractantes ; praticiens (administrateurs de zones humides)	Pas d'incidences de coûts pour le budget du GEST